

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU
S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE
DU 05 MARS 2020**

L'an deux mille vingt, le cinq mars, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, au siège social du syndicat, sous la Présidence de Monsieur CARRIERE.

Date de convocation : 28 février 2020

Date d'affichage de la convocation : 28 février 2020

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 11

Votants : 11

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Alain ROUS, Jean REVERSAT, Francis PRATX.

Saussines : Monique MASDURAUD, Henry SARRAZIN, Jean-Michel MEUNIER.

Sommières : Régis CARRIERE, Guy MAROTTE, Christian PIERRE.

Villevieille : Christel MARTIN – GUIGNERY, William PAU.

• **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Loïc FATACCIOLI (suppléé par M. PRATX).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Villevieille : Bernard COURGEON, Philippe GORRETTA (suppléant).

Sommières : Camille SEGUIER, Michel FRANGEOT (suppléé par M. PIERRE).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Christel MARTIN – GUIGNERY

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2020		
2020-03.01	Nombre de votants : 11	ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR SYNDICAL
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré.</u></p> <p>Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le Compte de Gestion de Madame la trésorière pour l'exercice 2019 .</p> <p>Le résultat de l'exercice budgétaire 2019 se présente comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 170 028,66 € • La section d'investissement présente un résultat déficitaire de – 265 165,42€
2020-03.02	Nombre de votants : 10	ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DU RESULTAT
	Pour : 10	<p><u>Après en avoir délibéré.</u></p> <p>Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'approuver le Compte Administratif 2019, qui est conforme au Compte de Gestion du Receveur Syndical, • D'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2019, soit 170 028,66 €, pour financer de nouvelles dépenses d'investissement, par inscription à l'article 1068 (excédent capitalisé). • De préciser que le résultat de la section d'investissement sera reporté en 2019, soit 1 650 811,57 €.
2020-03.03	Nombre de votants : 11	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE RELATIF A L'EXERCICE 2020
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré.</u></p> <p>Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'approuver l'orientation budgétaire qui lui est proposée ; • De maintenir le montant de la part d'autofinancement et les recettes d'assainissement afin de pouvoir effectuer les travaux à réaliser.

Le Procès Verbal est consultable dans les locaux du SIAVB.

Le Président, Régis CARRIERE

